

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement : Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. — Etranger, 7 francs.

VOL. XXX

AVRIL 1931

No 4

SOMMAIRE :—Encyclique "Casti connubii" sur le mariage — S. Exc. Mgr Villeneuve et l'A. C. J. C. — Les funérailles de S. Exc. Mgr Grouard — Jubilé d'or de la Rde Mère Piché — Léon XIII et la presse — Le Pape aux Missionnaires — L'Action catholique en France — Les Missionnaires de la Salette au Canada — Le français en Saskatchewan — Patène de communion — Mgr Labelle et l'Ouest canadien — Sympathie et reconnaissance — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

ENCYCLIQUE "CASTI CONNUBII" SUR LE MARIAGE (1)

(Suite)

2. La foi conjugale

Un autre bien du mariage que nous avons relevé à la suite d'Augustin, est celui de la foi conjugale, c'est-à-dire la fidélité mutuelle des époux à observer le contrat de mariage, en vertu de laquelle ce qui, à raison du contrat sanctionné par la loi divine, revient uniquement au conjoint, ne lui sera point refusé ni ne sera accordé à une tierce personne; et au conjoint lui-même il ne sera point concédé ce qui, étant contraire aux lois et aux droits divins, et absolument inconciliable avec la fidélité matrimoniale, ne peut jamais être concédé.

L'absolue unité conjugale

C'est pourquoi cette fidélité requiert tout d'abord l'absolue unité conjugale, dont le Créateur lui-même a formé le premier exemplaire dans le mariage de nos premiers parents, quand il a voulu que ce mariage ne fût qu'entre un seul homme et une seule femme. Et bien que, ensuite, le suprême Législateur divin ait, pour un temps, relativement relâché la rigueur de cette loi primitive, il est absolument certain que la loi évangélique a restauré en son intégrité cette parfaite unité primitive et qu'elle a aboli toute dispense: les paroles du Christ et l'enseignement constant de l'Eglise comme sa constante façon d'agir le montrent à l'évidence. C'est donc à bon droit que le saint Concile de Trente a formulé cette solennelle déclaration: "Le Christ Notre-Seigneur a enseigné clairement que par ce lien deux personnes seulement sont unies et conjointes, quand il dit: "C'est

(1) Voir "Les Cloches", page 49.

pourquoi ils ne sont plus deux, mais une seule chair". (Conc. Trid., sess. XXIV.)

Notre-Seigneur n'a d'ailleurs pas seulement voulu condamner toute forme de polygamie et de polyandrye, successive ou simultanée, ou encore tout acte deshonnête extérieur; mais, pour assurer complètement l'inviolabilité des frontières sacrées de l'union conjugale, il a prohibé aussi les pensées et les désirs volontaires concernant toutes ces choses: "Et moi je vous dis que quiconque arrête sur une femme des regards de concupiscence a déjà commis l'adultère dans son coeur". (Matth., V, 28.) Ces paroles de Notre-Seigneur ne peuvent être infirmées même par le consentement de l'autre conjoint; elles promulguent en effet une loi divine et naturelle qu'aucune volonté humaine ne saurait enfreindre ou fléchir. (Decr. S. Officii, 2 mars 1679, propos. 50.)

Bien plus, afin que le bien de la fidélité conjugale resplendisse de tout son éclat, les rapports intimes entre les époux eux-mêmes doivent porter l'empreinte de la chasteté, en sorte que les époux se comportent en tout suivant la règle de la loi divine et naturelle, et qu'ils s'appliquent toujours à suivre la volonté très sage et très sainte de leur Créateur avec un sentiment profond de respect pour l'oeuvre de Dieu.

La charité conjugale

Cette "foi de la chasteté", comme saint Augustin l'appelle très justement, s'épanouira plus aisément et avec plus d'attrait et de beauté morale, dans le rayonnement d'une autre influence des plus excellentes: celle de l'amour conjugal qui pénètre tous les devoirs de la vie conjugale et qui tient dans le mariage chrétien une sorte de primauté de noblesse: "Car la fidélité conjugale requiert que l'homme et la femme soient unis par un amour particulier, par un saint et pur amour; ils ne doivent pas s'aimer à la façon des adultères, mais comme le Christ a aimé l'Eglise: c'est cette règle que l'Apôtre a prescrite quand il a dit: "Epoux, aimez vos épouses comme le Christ a aimé son Eglise" (Eph., V, 25; Col., III, 19); et le Christ a assurément enveloppé son Eglise d'une immense charité, non pour son avantage personnel, mais en se proposant uniquement l'utilité de son épouse". (Catech. Rom., II, ch. VIII, q. 24.) Nous disons donc: "la charité", non pas fondée sur une inclination purement charnelle, et bien vite dissipée, ni bornée à des paroles affectueuses, mais résidant dans les sentiments intimes du coeur, et aussi — car l'amour se prouve par les oeuvres (S. Grégoire le Grand, Homil. XXX in Evang. (Joan. XIV, 23-31), n. 1.) — manifestée par l'action extérieure. Cette action, dans la société domestique, ne comprend pas seulement l'appui mutuel: elle doit viser plus haut — et ceci doit même être son objectif principal, — elle doit viser à ce que les

époux s'aident réciproquement à former et à perfectionner chaque jour davantage en eux l'homme intérieur: leurs rapports quotidiens les aideront ainsi à progresser jour après jour dans la pratique des vertus, à grandir surtout dans la vraie charité envers Dieu et envers le prochain, cette charité où se résume en définitive "toute la Loi et les Prophètes" (Matth., XXII, 40). Car enfin, dans n'importe quelle condition et n'importe quel état de vie honnête, tous peuvent et tous doivent imiter l'exemplaire parfait de toute sainteté que Dieu a présenté aux hommes dans la personne de Notre-Seigneur et, avec l'aide de Dieu, parvenir au faite de la perfection chrétienne, comme le prouve l'exemple de tant de Saints.

Dans cette mutuelle formation intérieure des époux, et dans cette application assidue à travailler à leur perfection réciproque, on peut voir, en toute vérité, comme l'enseigne le Catéchisme Romain (II, ch. VIII, q. 13), la cause et la raison première du mariage, si l'on ne considère pas strictement dans le mariage l'institution destinée à la procréation et à l'éducation des enfants, mais, dans un sens plus large, une mise en commun de toute la vie, une intimité habituelle, une société.

Cette même charité doit harmoniser tout le reste des droits et des devoirs des époux: et ainsi, ce n'est pas seulement la loi de justice, c'est la règle de la charité qu'il faut reconnaître dans ce mot de l'Apôtre: "Que le mari rende à la femme son dû; et pareillement, la femme à son mari". (I Cor., VII, 3.)

"L'ordre de l'amour"

Enfin, la société domestique ayant été bien affermie par le lien de cette charité, il est nécessaire d'y faire fleurir ce que saint Augustin appelle l'ordre de l'amour. Cet ordre implique et la primauté du mari sur sa femme et ses enfants, et la soumission empressée de la femme ainsi que son obéissance spontanée, ce que l'Apôtre recommande en ces termes: "Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur; parce que l'homme est le chef de la femme comme le Christ est le Chef de l'Eglise". (Eph., V, 22-23.)

Cette soumission, d'ailleurs, ne nie pas, elle n'abolit pas la liberté qui revient de plein droit à la femme, tant à raison de ses prérogatives comme personne humaine, qu'à raison de ses fonctions si nobles d'épouse, de mère et de compagne; elle ne lui commande pas de se plier à tous les désirs, quels qu'ils soient: même à ceux qui pourraient être peu conformes à la raison ou bien à la dignité de l'épouse; elle n'enseigne pas que la femme doive être assimilée aux personnes que dans le langage du droit on appelle "mineurs", et auxquelles, à cause de leur jugement insuffisamment formé, ou de leur impéritie des choses humaines, on refuse d'ordinaire le libre exercice de leurs droits, mais elle

interdit cette licence exagérée qui néglige le bien de la famille; elle ne veut pas que, dans le corps moral qu'est la famille, le cœur soit séparé de la tête, au très grand détriment du corps entier et au péril — péril très proche — de la ruine. Si, en effet, le mari est la tête, la femme est le cœur, et, comme le premier possède la primauté du gouvernement, celle-ci peut et doit revendiquer comme sienne cette primauté de l'amour.

Au surplus, la soumission de la femme à son mari peut varier de degré, elle peut varier dans ses modalités, suivant les conditions diverses des personnes, des lieux et des temps; bien plus, si le mari manque à son devoir, il appartient à la femme de le suppléer dans la direction de la famille. Mais, pour ce qui regarde la structure même de la famille et sa loi fondamentale, établie et fixée par Dieu, il n'est jamais ni nulle part permis de les bouleverser ou d'y porter atteinte.

Sur cet ordre qui doit être observé entre la femme et son mari. Notre prédécesseur d'heureuse mémoire Léon XIII donne, dans l'encyclique sur le mariage chrétien, que Nous avons rappelée, ces très sages enseignements: "L'homme est le prince de la famille et le chef de la femme; celle-ci, toutefois, parce qu'elle est, par rapport à lui, la chair de sa chair et l'os de ses os, sera soumise, elle obéira à son mari, non point à la façon d'une servante, mais comme une associée; et ainsi, son obéissance ne manquera ni de beauté, ni de dignité. Dans celui qui commande et dans celle qui obéit — parce que le premier reproduit l'image du Christ, et la seconde l'image de l'Eglise — la charité divine ne devra jamais cesser d'être la régulatrice de leur devoir respectif". (Encycl. 'Arcanum divinae sapientiae', 10 février 1880.)

Le bien de la fidélité conjugale comprend donc: l'unité, la chasteté, une digne et noble obéissance; autant de vocables qui formulent les bienfaits de l'union conjugale, qui ont pour effet de garantir et de promouvoir la paix, la dignité et le bonheur du mariage. Aussi n'est-il pas étonnant que cette fidélité ait toujours été rangée parmi les biens excellents et propres du mariage.

3. Le Sacrement. — Le mariage est indissoluble

Cependant, l'ensemble de tant de bienfaits se complète et se couronne par ce bien du mariage chrétien, que, citant saint Augustin, Nous avons appelé "sacrement", par où sont indiqués et l'indissolubilité du lien conjugal et l'élévation que le Christ a faite du contrat — en le consacrant ainsi — au rang de signe efficace de la grâce.

Et tout d'abord, pour ce qui regarde l'indissolubilité du contrat nuptial, le Christ lui-même y insiste quand il dit: "Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare point" (Matth., XIX, 6), et: "Tout homme qui renvoie sa femme et en prend une autre

commet l'adultère; et celui qui prend la femme répudiée par un autre commet un adultère, lui aussi". (Luc, XVI, 18.)

Dans cette indissolubilité, saint Augustin place en termes très clairs ce qu'il appelle le bien du sacrement: "Dans le sacrement, on a en vue ceci: que l'union conjugale ne peut être rompue, et que le renvoi ne permet à aucun des deux époux une nouvelle union même pour avoir des enfants". (De Gen. ad litt., I, IX, ch. VII, n. 12.)

Cette inviolable fermeté, dans une mesure d'ailleurs inégale, et qui n'atteint pas toujours une aussi complète perfection, convient cependant à tous les vrais époux, car la parole du Seigneur: "Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare point", a été dite du mariage de nos premiers parents, c'est-à-dire du prototype de tout mariage à venir, et elle s'applique en conséquence à tous les vrais mariages. Sans doute, avant le Christ, cette sublimité et cette sévérité de la loi primitive fut tempérée à ce point que Moïse permit aux membres de son peuple, à cause de la dureté de leur cœur, de faire, pour certaines causes déterminées, l'acte de répudiation; mais le Christ, en vertu de sa suprême puissance de législateur, a révoqué cette permission d'une plus grande licence, et il a restauré en son intégrité la loi primitive, par ces paroles qui ne devront jamais être oubliées: "Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare point". C'est pourquoi Pie VI, d'heureuse mémoire, écrivait avec une grande sagesse à l'évêque d'Agria: "Par où il est évident que même dans l'état de nature, et, en tout cas, bien avant d'être élevé à la dignité d'un sacrement proprement dit, le mariage a été divinement institué de manière à impliquer un lien perpétuel et indissoluble, qu'aucune loi civile ne peut plus dénouer ensuite. C'est pourquoi, bien que le mariage puisse exister sans le sacrement — c'est le cas du mariage entre infidèles, — il doit, même alors, puisqu'il est un véritable mariage, garder — et il garde, en effet, — ce caractère de lien perpétuel qui, depuis l'origine, est de droit divin, tellement inhérent au mariage qu'aucune puissance politique n'a de prise sur lui. Aussi bien, quel que soit le mariage que l'on dit contracté, ou bien ce mariage est contracté en effet de façon à être effectivement un mariage véritable, et alors il comportera ce lien perpétuel inhérent, de droit divin, à tout vrai mariage; ou bien on le suppose contracté sans ce lien perpétuel, et alors ce n'est pas un mariage, mais une union illicite incompatible comme telle avec la loi divine: union dans laquelle, en conséquence, on ne peut ni s'engager ni demeurer". (Pie VI, "Rescript. ad Episc. Agriens.," 11 juillet 1789.)

Que si cette indissolubilité semble être soumise à une exception, très rare d'ailleurs, comme dans les mariages naturels contractés entre seuls infidèles, ou si cette exception se vérifie en des mariages consentis entre chrétiens — ces mariages consen-

tis sans doute, mais non encore consommés, — cette exception ne dépend pas de la volonté des hommes ni d'aucun pouvoir purement humain, mais du droit divin, dont seule l'Eglise du Christ est la gardienne et l'interprète. Aucune faculté de ce genre, toutefois, pour aucun motif, ne pourra jamais s'appliquer à un mariage chrétien contracté et consommé. Dans un mariage pareil, le pacte matrimonial a reçu son plein achèvement, et, du même coup, de par la volonté de Dieu, la plus grande stabilité et la plus grande indissolubilité y resplendissent et aucune autorité des hommes ne pourra y porter atteinte.

Si nous voulons scruter avec respect la raison intime de cette divine volonté, nous la trouverons facilement, Vénérables Frères, dans la signification mystique du mariage chrétien, qui se vérifie pleinement et parfaitement dans le mariage consommé entre fidèles. Au témoignage, en effet, de l'Apôtre, dans son Epître aux Ephésiens (Eph., V, 32) (que nous avons rappelée au début de cette Encyclique), le mariage des chrétiens reproduit la très parfaite union qui règne entre le Christ et l'Eglise: "Ce sacrement est grand, je vous le dis, dans le Christ et dans l'Eglise". Cette union, aussi longtemps que le Christ vivra, aussi longtemps que l'Eglise vivra par lui, ne pourra jamais être dissoute par aucune séparation. Enseignement que saint Augustin nous donne formellement en ces termes: "Voici, en effet, ce qui se garde dans le Christ et dans l'Eglise: les époux ne doivent rompre leur vie commune par aucun divorce. La considération de ce sacrement est si grande dans la cité de notre Dieu..., c'est-à-dire dans l'Eglise du Christ, que lorsque, en vue de la procréation des enfants, des femmes se marient, ou sont prises pour épouses, il n'est pas même permis de laisser la femme stérile pour en épouser une autre féconde. Que si quelqu'un le fait, il ne sera pas condamné sans doute par la loi de ce siècle, où moyennant la répudiation, il est concédé que, sans délit, on convole à de nouvelles noces, chose que le saint législateur Moïse avait, lui aussi, permise aux Israélites — au témoignage du Seigneur — à cause de la dureté de leurs coeurs; mais, suivant la loi de l'Evangile, celui qui se comporte de la sorte est coupable d'adultère, comme sa femme le sera aussi si elle en épouse un autre". (De nupt. et concup., l. I, ch. X.)

Combien nombreux et précieux, d'ailleurs, sont les biens qui découlent de l'indissolubilité matrimoniale, il suffit, pour s'en rendre compte, de considérer, même superficiellement, soit le bien des époux et de leurs enfants, soit le bien de la société humaine. Et, premièrement, les époux ont, dans cette stabilité, le gage certain de la pérennité, que réclame au plus haut point, par leur nature même, l'acte généreux par lequel ils livrent leur propre personne, et l'intime association de leurs coeurs, puisque la vraie charité ne connaît pas de fin. (I Cor., XIII, 8.) Elle

constitue en outre pour la chasteté un rempart contre les tentations d'infidélité, s'il s'en présente intérieurement ou extérieurement. La crainte anxieuse qu'au temps de l'adversité ou de la vieillesse, l'autre époux ne s'en aille, perd toute raison d'être, et c'est une paisible certitude qui la remplace. Il est pareillement pourvu ainsi d'une façon excellente à la sauvegarde de la dignité chez chacun des deux époux et à l'aide mutuelle qu'ils se doivent: le lien indissoluble qui dure toujours ne cesse de les avertir que ce n'est pas en vue de biens périssables, ni pour assouvir la cupidité, mais pour se procurer réciproquement des biens plus hauts et perpétuels qu'ils ont contracté cette union nuptiale que, seule, la mort pourra rompre. Il en va de même pour la tutelle et l'éducation des enfants, qui doit se prolonger durant de nombreuses années; cette tâche comporte des charges lourdes et prolongées qu'il est plus facile aux parents de porter en unissant leurs forces. Il n'en résulte pas de moindres bienfaits pour toute la société humaine. L'expérience, en effet, nous enseigne que l'inébranlable indissolubilité conjugale est une source abondante d'honnêteté et de moralité; là où cet ordre est conservé, la félicité et le salut de l'Etat sont en sécurité: car la cité est ce que la font les familles et les hommes dont elle est formée, comme le corps est formé des membres. C'est donc rendre un précieux service, tant au bien privé des époux et de leurs enfants qu'au bien public de la société humaine, que de défendre énergiquement l'inviolable indissolubilité du mariage.

(A suivre.)



S. EXC. MGR VILLENEUVE ET L'A. C. J. C.

Evêché de Gravelbourg, Saskatchewan,
12 janvier 1931.

Au révérend Père Joseph Paré, S. J.,
Aumônier général de l'A. C. J. C.,
Montréal.

Mon révérend Père,

Vous avez bien voulu, dans "le Semeur", dès le mois de septembre, me présenter nouvellement revêtu des insignes de la dignité épiscopale à mes jeunes amis de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, et leur dire ce que les plus anciens savaient déjà un peu, mon admiration et mon attachement fidèle pour l'A. C. J. C.

Vous avez eu raison, mon révérend Père. Je n'ai jamais eu à diriger aucun des cercles de votre Association; néanmoins, je l'ai suivie de l'oeil et du coeur depuis ses débuts. Ces disposi-

tions étaient du reste celles de mon entourage, à Ottawa. Eloigné des vaillants qui la fondèrent, dès qu'elle parut, je l'aimai. C'était de la jeunesse, de la jeunesse fière, croyante, pleine d'idéal et prête à conquérir d'assaut les hauteurs. Je fus grisé comme elle, et j'eus foi en son avenir.

Depuis, vingt-cinq ans se sont écoulés. Tous les rêves ne se sont point réalisés. Pourtant je cherche, parmi tant d'oeuvres qui ont vécu en ce dernier quart de siècle, celles qui ont un bilan spirituel mieux équilibré. Et quand je repasse les gestes féconds qu'ils ont eus, à de certaines heures, nos Jeunes, je constate que leurs groupements ont été utiles à un grand nombre et parfois même sauveurs.

En dépit du temps, qui change les sentiments du coeur et l'aspect des choses, je reste persuadé que l'A. C. J. C. est, de toutes nos oeuvres de jeunesse, à côté et peut-être même au-dessus des autres, celle qui devrait encadrer nos jeunes les meilleurs et les former à la piété, à l'étude et à l'action catholique d'une façon singulière.

A cette fin, il faut savoir allier le progrès à la tradition. Voilà sans doute ce que révèle "le Semeur" avec sa toilette rajeunie et son ton tout gaillard. Je vous en offre mes très vives félicitations. Vous me permettrez toutefois de joindre ici l'hommage ému de mon respect et d'un particulier attachement au cher P. Colclough, qui voulut avoir pour moi depuis longtemps les plus bienveillantes attentions. Il n'emporte point dans sa retraite tous les vestiges de son dévouement discret et suggestif.

Tout cela témoigne assez combien j'approuve à mon tour comme Evêque, s'il est nécessaire, l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, et combien je souhaiterais la voir fleurir dans mon diocèse. J'en suis encore à l'heure où le capitaine mesure le terrain avant de dresser ses plans de bataille. Le moment viendra bientôt, j'espère, où je pourrai poster à des points stratégiques "la jeunesse qui tient!..."

Croyez bien, mon révérend Père, à mon religieux dévouement, et agréez mes vœux en N.-S. et M. I.

† **J.-M. Rodrigue, O. M. I.**

Evêque de Gravelbourg.



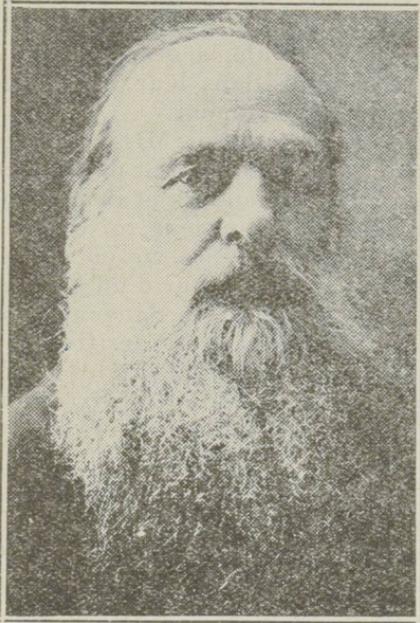
— Le 28 mars, le Parlement de la province de Québec a voté à l'unanimité une contribution de \$100,000.00 pour la construction de la basilique nationale du Christ-Roi à Gaspé. Le titre de la loi se lit comme suit: "Loi concernant la contribution du gouvernement à l'érection d'un monument commémoratif de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada et de l'origine du christianisme sur ce continent".

LES FUNERAILLES DE S. EXC. MGR GROUARD, O. M. I.

Oraisons funèbres

Les funérailles du vénérable patriarche des missions du nord ont eu lieu à Grouard le 12 mars. Cinq évêques étaient présents: Leurs Excellences Nos Seigneurs O'Leary, archevêque d'Edmonton et métropolitain; Kidd, évêque de Calgary; Ville-neuve, O. M. I., évêque de Gravelbourg; Bunoz, O. M. I., vicaire apostolique de Prince-Rupert et du Yukon, et Guy, O. M. I., vicaire apostolique de Grouard. Le R. P. Josaphat Magnan, provincial des Oblats du Manitoba, représentait Son Excellence Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface. Son Excellence

Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatoon, était représentée par M. l'abbé Charron, de Saskatoon. Trois prélats de Sa Sainteté étaient présents: Mgr Nelligan, vicaire général d'Edmonton, Mgr Pilon, curé de Morinville, et Mgr Lyons, chancelier d'Edmonton, ainsi que le R. P. Langlois, provincial des Oblats d'Alberta-Saskatchewan, et le R. P. Calais, vicaire des missions du vicariat de Grouard. De nombreux Oblats et plusieurs prêtres séculiers étaient venus rendre un dernier hommage au vénérable défunt, ainsi que le R. P. Béliveau, S. J., recteur du collège d'Edmonton, et le R. P. Samuel, O. F. M., de la même ville. Les Soeurs de la Providence et de Sainte-Croix — les deux communautés de



femmes du vicariat — étaient aussi représentées. L'élément laïque était nombreux et représentatif. La population de Grouard et des environs: blancs, métis et indiens, se pressait auprès des restes vénérés de celui qui fut si longtemps leur pasteur et père.

Un premier service fut chanté à neuf heures par le R. P. Magnan, O. M. I., et un second à dix heures et demie par le successeur du vénéré défunt. Les cinq absoutes furent chantées par les cinq évêques présents.

Entre la messe des funérailles et les absoutes, trois oraisons funèbres furent prononcées: l'une en anglais par Mgr O'Leary,

l'autre en français par Mgr Villeneuve, et une dernière en cris par le R. P. Calais.

“C'est pour moi, dit Mgr l'Archevêque d'Edmonton, un devoir à la fois bien douloureux et bien doux d'exprimer les sentiments de tous, de toute l'Eglise de l'Ouest et de tout le Canada, sentiments de respect et d'amour pour ce vénérable apôtre du Nord, non moins que le témoignage personnel de mon affection et de mon admiration sincères.

“La vie de Mgr Grouard, continua Son Excellence, est remplie à déborder d'aventures chrétiennes, de noblesse chrétienne et de sacrifices chrétiens. C'est en lettres d'or qu'il faudrait l'écrire.” Après en avoir retracé les étapes, exprimant avec émotion ce qu'elle contenait de merveilleux, de grand et de vraiment héroïque, l'orateur ajouta: “Il nous est difficile aujourd'hui de nous faire, dans le confort de la vie moderne, une idée exacte et complète de l'immensité des sacrifices dont fut remplie la vie des premiers missionnaires de ce pays. Seule la grâce de Dieu pouvait soutenir ces apôtres de l'Evangile dans leur vie quotidienne de privations, de souffrances et d'isolement.”

Après avoir rendu un hommage à tous les Missionnaires Oblats, il ajouta encore: “Les annales de l'histoire sont parsemées de traits héroïques, redisant les exploits de soldats et de patriotes qui ont généreusement donné leur vie pour leur roi ou leur pays. Comme eux Mgr Grouard a offert toute sa vie en un sacrifice généreux, mais ce n'était point pour le coeur d'un monarque terrestre, c'était pour le Coeur de notre Divin Sauveur, Notre-Segneur Jésus-Christ. Pour ce Coeur il s'est sacrifié sans compter. Dans les neiges et les glaces polaires, dans les souffrances et les privations, dans la terrible solitude de l'Extrême-Nord, il a servi fidèlement le Divin Maître pendant près de 70 ans”.

“Rarement la terre a vu un si grand apôtre et jamais peut-être elle n'en verra un semblable”, s'est écrié l'orateur en terminant et en adressant ses adieux “à ce grand prélat, à ce noble missionnaire, à ce pionnier de l'apostolat du Nord”.

* * *

Mgr l'Evêque de Gravelbourg parla en français. Après avoir retracé, dans une première partie, les étapes de la longue vie apostolique de Mgr Grouard et montré combien elle fut une énergie au service de la foi, l'orateur fit ressortir, dans un saisissant tableau d'ensemble, “à quel prix ont étendu le royaume du Christ ces hommes qu'on croirait des héros de légende”.

En même temps que le tableau d'une vie extraordinaire de foi et d'intrépidité, — nous citons le texte emprunté à “la Survivance” d'Edmonton — la figure du vénérable Pontife que nous pleurons est comme l'incarnation de cet effort immense d'apos-

tolat et de cette oeuvre sublime et impérissable des missionnaires Oblats de Marie Immaculée au dernier siècle, symbole aussi de cette conquête lente, robuste et incoercible de l'Église, fidèle à son mandat de ramener tous les peuples à Jésus-Christ.

Si admirable, en effet, que soit l'existence de Mgr Grouard, on n'en mesurerait point toute la force ni toute la portée, si on ne la rattachait, comme il convient, à la société religieuse dont il aura été l'un des fils les plus fidèles et l'un des types les plus achevés.

“Evangelizare pauperibus misit me”, évangéliser les âmes les plus abandonnées, et par toutes les oeuvres auxquelles peut s'étendre la charité pastorale, “omnia ad quae sese extendere potest caritas sacerdotalis”, tels sont les traits du zèle enflammé que le vénéré Père de Mazenod, plus tard évêque de Marseille, a laissé en héritage à ses Oblats.

Quand le P. Grouard arrive en Canada, il y a déjà près de vingt ans qu'ils travaillent, ces missionnaires, dans l'Ouest, où Mgr Provencher, le premier vicaire apostolique de la rivière Rouge, les a appelés, sentant bien qu'il va succomber sous la tâche, et que, nonobstant les mérites de ses premiers auxiliaires, prêtres séculiers, seul un Institut religieux est capable de mener à bien l'entreprise formidable qu'entrevoit son zèle. Il a donc obtenu de leur Fondateur, des missionnaires Oblats de Marie Immaculée, depuis quelques années établis aux bords du Saint-Laurent. Les voilà qui se mettent à sillonner l'Ouest et le Nord en tous sens, à la raquette, en canot d'écorce ou à pied, en attendant les temps plus heureux où ils auront parfois des véhicules plus commodes, le chemin de fer, voire même l'avion.

On les a vus à l'oeuvre, et je dois à mon tour la rappeler, avec la réserve qui convient à l'un de leurs frères, mais aussi avec l'orgueil que légitime l'éclat de la vérité. Vingt tribus conquises à la foi, et par la foi à la civilisation qui convient à ces enfants de la forêt, constituent les dépouilles opimes de leur combat contre le paganisme et la sauvagerie. Cris, Sauteux, Montagnais, Sioux, Pieds-Noirs, Gens-du-Sang, Piéganes, Loucheux, Peaux-de-Lièvres, Castors, Esclaves, Couteaux-Jaunes, Mangeurs-de-Caribou, Plats-Côtés-de-Chiens, Esquimaux, telle est la brillante couronne de tribus indiennes successivement amenées aux lumières de l'Évangile par les missionnaires Oblats de Marie Immaculée, dans ces prairies centrales et septentrionales du Canada, que maintenant, après un demi-siècle, occupent jusqu'aux approches du Nord des villes et des fermes dans la paix et la prospérité.

Et par quels hommes cette congrégation accomplit-elle son oeuvre gigantesque! Des hommes d'une valeur morale si haute qu'ils sont évêques parfois à vingt-sept ans ou à trente, d'une intelligence si remarquable qu'ils se montrent aptes à toutes les tâches, qu'ils illuminent de leur savoir des ouvrages savants et

des académies, d'une autorité capable de dompter les passions barbares, de leur imposer les traités que vient leur offrir la civilisation qui les envahit, et d'un génie social qui sait ouvrir dans la forêt des avenues par où marche le progrès, libérer la route de tout obstacle aux grandes et audacieuses compagnies de chemins de fer, et poser les premières assises du pays qu'est maintenant l'Ouest canadien.

"Chacune de ces régions qu'ils ont ouvertes est devenue un berceau, un organe de civilisation", a prononcé un homme d'Etat. "Ils étaient des pionniers, des déblayeurs, des artisans. Ils ont cru aux destinées providentielles de notre pays. Une grande part de l'expansion de l'Ouest au cours du dernier siècle leur revient."

"Gloire à l'Institut capable de produire de pareils héros!" faut-il proclamer avec l'Eminentissime cardinal Rouleau.

Des hommes qui, poussés par l'idéal de leur foi et l'amour de Jésus-Christ au coeur, sont faits, comme l'a souvent répété Pie XI lequel a lu leur histoire et les suit de l'oeil dans leurs apostoliques randonnées, pour "la spécialité, la glorieuse spécialité des missions les plus difficiles, soit aux glaces du Pôle, soit sous les feux de l'Equateur".

"Sans excepter, en effet, celles de la Chine, de la Corée et de l'Afrique, il est aujourd'hui reconnu que, dans l'ensemble, les missions d'Athabaska-Mackensie ont été les plus dures et les plus pénibles du monde entier", de l'avis des auteurs qui ont étudié l'oeuvre des missions.

Or, Mgr Grouard résume, en sa personne, soixante-dix ans de l'activité missionnaire des Oblats dans l'Ouest et le Nord canadien. En lui se sont prolongés jusqu'à nous, dans un éclat admirable, les travaux et les gloires de leur auguste passé.

Le 4 mai 1862, quand l'abbé Grouard, au soir de sa première messe, s'embarque pour la Rivière Rouge, il s'en vient d'abord y entrer dans la Congrégation des missionnaires Oblats. Il ne partira pour le Lac Athabaska qu'après avoir reçu, la veille, des mains de Mgr Taché, l'habit religieux, et, au bord de la Rivière Rouge, le lendemain, les bénédictions et les embrassements de son supérieur.

Et quand il arrivera, après des semaines de voyage sur les lacs et les rivières, à la mission de la Nativité, il tombera dans les bras d'un autre Pontife Oblat, Mgr Grandin, coadjuteur de Mgr Taché, qu'il trouve à l'autel tout sanglotant d'émotions à la vue des nouveaux ouvriers évangéliques qui viennent. Spectacle grandiose qui reporte aux "rencontres" historiques des saints les plus fameux de l'histoire chrétienne. Un grand apôtre envoyait un grand apôtre reçu par un autre saint Pontife évangélisateur.

Voyez quels noms vont sortir de ces premières pléiades! Une

vingtaine d'évêques, car là où ils ont planté leur tente ces missionnaires circonscrivent dès lors d'immenses vicariats.

Autour de Mgr Taché, Mgr Grandin, Mgr Faraud, Mgr Clut, Mgr Grouard, auxquels se rattacheront, en vertu de successions ou de subdivisions ecclésiastiques, Mgr Pascal, Mgr Breynat, Mgr Charlebois, Mgr Joussard, Mgr Turquetil, pendant que dans la Colombie britannique, Mgr d'Herbomez, Mgr Durieu, Mgr Bunozy, font un travail pareil, et que pour accueillir les Eglises régulières qui se forment ensuite, Mgr Langevin, Mgr Dontenwill, Mgr Legal, Mgr Guy, (et l'évêque de Gravelbourg), représentent dans l'Ouest cette congrégation.

Tels sont les chefs, ceux qui se passent de main en main le flambeau de la foi qu'ils se hâtent de porter par les courses les plus prestigieuses jusqu'aux versants arctiques.

Autour d'eux les escouades de missionnaires forment leurs rangs, trop peu pressés, il est vrai, souvent décimés, mais chez qui, dans les régions les plus pénibles, la robustesse et la longévité, par un dessein providentiel, permettent d'attendre plus longtemps les renforts espérés et soutiennent les relèves trop espacées.

Sublimes vétérans dont la vision s'éclaire d'une blancheur d'hermine, comme celle empruntée à la couleur du climat: Lacombe, Gascon, Lecorre, Husson, Tissier, Ladet, Legoff, Doucet et tant d'autres à qui la misère a fourni comme un cordial d'endurance et de perpétuité. On a pu les voir, dans une vieillesse illuminée et souriante, figurer non point le crépuscule d'une vie mourante mais l'aube de la gloire seréine qui les a déjà devant Dieu auréolés.

Pourtant, avant ou après Mgr Grouard et comme lui, ils ont eu pour breuvage une neige fondue insipide et parfois maculée, du thé que les naufrages ont gâté ou que divers éléments ont souillé; ils ont mangé le pémikan, viande sèche à l'odeur de suif, telle une semelle entre les dents, dit le P. Grouard, et préparée pour variété à l'eau tiède ou à la farine rance ou éventée, de la galette indigeste ou des carpes séchées, parfois même, faute de mieux, le cuir de leurs souliers ou encore la peau d'original qui sert de besace aux pauvres missionnaires égarés sur les glaces et dans les forêts. Que de fois, à la résidence elle-même, pendant toute une année il faut se contenter de provisions assaisonnées, par les accidents du transport, à l'odeur de goudron ou à quelque sirop soustrait à toute analyse. J'omets, qu'on me pardonne ce réalisme, les bluets cueillis par les sauvages dans l'estomac d'un ours abattu qui vient de les avaler.

J'omets aussi la souffrance née d'une vermine qui s'insinue dans tous les replis. J'omets la soif brûlante née parfois du soleil, d'autres fois de la bise, ou bien parfois de la fièvre. J'omets les moustiques aux myriades assoiffées de sang qui assaillent des

jours et des nuits durant. J'omets sur la glace l'indescriptible mal de neige, les douleurs du mal de raquette, les rhumatismes et les contusions dus aux naufrages, aux chutes, aux bordillons des grands lacs et de la mer quand les gels et les dégels ont alterné. J'omets les courses aux malades, à des semaines de distance, les appels parfois capricieux et de longs voyages inutiles ou inféconds.

Sans compter les deuils cruels, dans ces déserts où l'on est si peu nombreux, quand les compagnons sont emportés par les flots, ou meurent sous les coups, blessures inguérissables au coeur de Mgr Grouard et bien des fois répétées: deux Pères à la fois, et quatre Frères successivement noyés, un autre tué sous l'arbre qu'il a bûché, le saint Frère Alexis Reynard, martyr de son obéissance et de sa chasteté, à part les morts prématurées, celle du P. Grollier aux confins du nord, celle du P. Collignon si cher au vicaire apostolique de l'Athabaska-Mackenzie.

Que d'inquiétudes de la sorte, mortelles pour le coeur du supérieur et des confrères désolés. Des semaines durant, chaque jour, le P. Grouard montera sur les collines, moins pour y contempler le charme des Rocheuses avec leurs pics étincelants que pour y apercevoir enfin la silhouette lointaine de quelque compagnon infidèle à la date de retour entendue. Inquiétudes qui ne sont pas vaines, quand on doit se défendre contre des assassins que dépêche l'enfer sous l'étiquette de la médecine et de la sorcellerie.

Ce sont là tous autant de traits que j'emprunte aux "Souvenirs de mes soixante années de missions dans l'Athabaska-Mackenzie", vécus par l'auteur même qui dort depuis quelques jours son dernier sommeil.

Pour dîner de fête, à son arrivée à la première mission, il avait eu du poisson et des pommes de terre, menu dont il ne reste pas pour longtemps assuré. A sa première récréation, il avait entendu son P. Maître, pour le former à la persévérance et à la docilité, lui commander: "Attaquez cet arbre, nous rentrerons à la maison quand vous l'aurez renversé". Et alors il faut scier, clouer, raboter. On construit des habitations ou bien des cajeux. Construire, en ces pays-là, pour les prêtres, comme le remarque un écrivain, doit être pris au sens propre, et signifie manier la hache et le rabot.

Croyez-vous du reste qu'il soit plus agréable de passer les longs jours d'hiver, dans une demi-obscurité, à copier en caractères singuliers des hiéroglyphes ou l'écriture syllabique de langues, riches il est vrai et aux nuances exhaustives et fécondes, quand on les a maîtrisées, mais dont la prononciation barbare est gutturale "jusqu'à se cracher la lulette" et les conjuguaisons se compliquent comme un labyrinthe.

Voilà à quel prix ont étendu le royaume du Christ ces hommes qu'on croirait des héros de légende, mais dont tous les survivants ne sont pas encore disparus, que dis-je, dont les compagnons et les successeurs vont aujourd'hui plus loin, aux régions extrême-arctiques et dans les pays esquimaux, chercher les ministères et les souffrances que les anciens postes ne leur offrent plus.

* * *

En terminant ce compte-rendu par trop incomplet, notons, parmi les messages de sympathie adressés à Son Excellence Mgr Guy, ceux de Sa Sainteté Pie XI, de Son Eminence le cardinal Rouleau, de Son Excellence Mgr Cassulo, délégué apostolique, de NN. SS. Béliveau, Sinnott, Forbes, McGuigan, Prud'homme, Rhéaume, Breynat, Hallé, Gertken, des communautés religieuses de femmes, de diverses associations, de la section canadienne de la Légion d'honneur, etc.

A ces multiples témoignages de sympathie s'ajoutent de nombreuses offrandes de messes, des couronnes de fleurs présentées par le Gouvernement de l'Alberta, par les citoyens de Grouard et autres.

Enfin, comme hommage à l'oeuvre de civilisation et de développement matériel accomplie dans la région par le vénérable défunt et ses missionnaires, la compagnie "Alberta Northern Railway" mit gracieusement un train à la disposition des évêques, prélats, dignitaires ecclésiastiques et civils, au nombre de 43, d'Edmonton à Grouard, où ils arrivèrent le matin des funérailles et en repartirent le soir.

* * *

A l'occasion de la disparition de la scène du monde de ce merveilleux Missionnaire Oblat, comment ne pas rappeler ce que Mgr P.-E. Roy confiait aux échos de la cathédrale de Saint-Boniface, le 4 octobre 1908, à son sujet et à celui de ses frères, dans un glorieux anonymat? "Le 25 août 1845, en abordant au rivage tout près d'ici, le Père Aubert et le Frère Taché venaient y fonder la dynastie des vaillants missionnaires, qui portent en religion le nom d'Oblats de Marie Immaculée, et que la reconnaissance publique a pu justement appeler les Sauveurs du Nord-Ouest... L'Évangélisation du Nord-Ouest est le plus beau fleuron de la couronne que portent les fils de Mgr de Mazenod, et l'un des plus merveilleux ouvrages de l'apostolat catholique dans le monde. Il l'avait vu cet ouvrage et savait l'apprécier, le protestant qui disait au siècle dernier: "Ce siècle ne peut rien montrer de plus grand que la figure du Missionnaire Oblat".

"Quel beau spectacle nous offrent, en effet, ces évangélistes du pauvre! Leur vie est un tissu de sacrifices obscurs, qui prennent toutes les énergies de l'âme et toutes les forces du

corps, et qui touchent très souvent au véritable héroïsme. Ce n'est pas le martyr glorieux, où se donnent, dans une heure, tout le sang des veines et tout l'amour du cœur; non. "Pas même de martyr à espérer", disait joyeusement Mgr Grandin, sinon le martyr sans auréole, le martyr en détail, le martyr où l'on se donne tout entier chaque jour, sans s'épuiser jamais; le martyr à recommencer tous les matins, et qui broie l'âme et le corps sans les désunir. Tels furent les hommes que Dieu suscita pour faire en ces contrées les miracles de sa droite."



JUBILE D'OR DE LA REVERENDE MERE PICHE

Ce 15 avril la Révérende Mère Piché, supérieure générale des Soeurs Grises de Montréal, célèbre le jubilé d'or de sa profession religieuse. La digne jubilaire a été réélue, au mois d'octobre dernier, au poste de supérieure générale qu'elle avait occupé de 1910 à 1920. Aussi est-elle bien connue dans l'Ouest canadien, où elle est venue maintes fois visiter ses filles missionnaires.

"Les Cloches de Saint-Boniface" ont bien des raisons de s'unir à ce jubilé. La communauté de la jubilaire travaille dans l'Ouest depuis 1844 et elle le couvre presque tout entier. C'est avec un vif plaisir qu'elles unissent leurs hommages à ceux qui lui sont rendus à Montréal en ce jour et qu'elles lui offrent leurs meilleurs vœux de fête.

La Mère Piché est la quatrième supérieure générale qui célèbre cet anniversaire. Avant elle l'ont célébré les Mères Deschamps, Hamel et Dugas.

Au lendemain de cette première célébration aura lieu celle du jubilé de dix-sept autres religieuses de la même communauté. Parmi ces jubilaires il nous fait plaisir de noter les noms de la Rde Soeur Bissonnette, de l'Hospice Taché de Saint-Boniface, de la Rde Soeur Dorcey, de l'Hôpital Saint-Paul, de Saskatoon, et de quatre anciennes de l'Ouest: la Rde Soeur Despins, ancienne Mère Viciaire de Saint-Boniface, la Rde Soeur Lamoureux, ancienne supérieure de l'Hôpital de Saint-Boniface, la Rde Soeur Montpetit, ancienne garde-malade de l'Hôpital de Régina, et la Rde Soeur Saint-Amable, l'une des fondatrices de l'École indienne de Lebrét.

A cette phalange, au nimbe d'or de cinquante années de vie consacrée, nos respectueuses félicitations et nos souhaits les meilleurs.



— Dans la "Northwest Review" du 21 mars, Mme M. S. House a publié un bel article historique sur la paroisse allemande Saint-Joseph de Winnipeg, dont la fondation remonte à 1902. Nous nous proposons de le traduire.

LEON XIII ET LA PRESSE

Au nombre des moyens les plus aptes à défendre la religion, il n'en est pas, à Notre sens, de plus approprié à l'époque actuelle ni de plus efficace que la presse.

Il faut opposer avec fermeté la bonne presse aux efforts de la mauvaise: c'est la mauvaise presse qui perd la société.

Aux écrits, il faut opposer les écrits: que cet instrument, si puissant pour la ruine, devienne puissant pour le salut des hommes, et que le remède découle de la source même du poison.



LE PAPE AUX MISSIONNAIRES

Du merveilleux message par T. S. F. que, le 12 février dernier, le Pape Pie XI a adressé au monde entier, nous voulons consigner au moins le passage suivant:

“Aux Missionnaires. Notre bouche, maintenant, s'ouvre vers vous (II Cor. VI, 11), fils et filles très chères dans le Christ, qui priez dans le champ des Missions et travaillez à y propager la foi sacrée de Jésus-Christ et à étendre Son Règne. Comme les premiers apôtres des églises, vous aussi, dans les périls, dans la souffrance abondante, dans les besoins et les tribulations (II Cor. I, 10; VI, 4), vous êtes en spectacle au monde (Hebr. X, 33). Comme eux, vous aussi, vous êtes la gloire du Christ (II Cor. VIII, 23).

O vous, accablés de labeurs, enchaînés souvent et jusqu'à l'effusion du sang, jusqu'à la mort, combattant le bon et grand combat de la foi et de la passion du Christ (I Tim. VI, 12; II Tim. IV, 7; Hebr. X, 32), vous les bons confesseurs de la vraie religion, vous gagnez les âmes et jetez les semences des futures chrétientés.

Nous vous saluons, ô vaillants soldats du Christ! et, avec vous, tous ces prêtres indigènes et ces bons catéchistes, les principaux fruits et maintenant les collaborateurs de vos travaux!



L'ACTION CATHOLIQUE EN FRANCE

L'heure est venue — disait récemment le Souverain Pontife au cardinal Verdier — de coordonner toutes les oeuvres magnifiques qui existent en France, en vue de l'organisation de l'Action catholique telle que vous la trouverez dans Nos documents pontificaux. Nous tenons essentiellement à ce que l'Action catholique s'organise en France, parce que Nous sentons qu'il y a là une germination splendide, unique, que peut-être les générations antérieures n'ont pas connue, et parce que Nous voyons dans le

monde les yeux tournés vers la France: vous êtes et vous resterez toujours le peuple que l'on regarde. Et, en vous aidant de tout notre pouvoir à organiser dans cette France l'Action catholique, Nous croyons servir les intérêts de l'Eglise entière... Les gestes de Dieu se font encore, et se feront toujours par la France.



LES MISSIONNAIRES DE LA SALETTE AU CANADA

Dans la province de Saskatchewan, — lisons-nous dans le livre du R. P. Hostachy dont nous avons parlé le mois dernier — les Missionnaires de la Salette desservent les paroisses de Forget, Weyburn, Estevan et Pangman. De là, ils rayonnent dans ce pays immense et exercent leur zèle au milieu d'une population clairsemée. Ils ont la charge d'une réserve de Peaux-Rouges, à 60 kilomètres de Forget. Dans la province du Manitoba, ils desservent, depuis 1924, la paroisse de Beauséjour avec les trois ou quatre chapelles de secours qui en dépendent.

L'organisateur intrépide de cette fondation salettine a été le R. P. Morard. Il a fait oeuvre durable et admirable, il y a une trentaine d'années au prix d'héroïques travaux. La superbe église qu'il avait édifiée à Forget en l'honneur de Notre-Dame de la Salette fut détruite par la foudre en 1922. Dès l'année suivante, les Missionnaires se remettaient au travail de construction et dressaient une église à la place de l'ancienne et sur le même plan. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, a béni solennellement cette nouvelle église, le 24 juin 1924, l'année même jubilaire de la fondation de la mission (1899-1924).



LE FRANCAIS EN SASKATCHEWAN

“Le Deroir” du 30 mars a publié un communiqué d'un de ses amis de la Saskatchewan très au courant de la question de l'enseignement du français dans cette province. C'est un excellent résumé de la situation et nous sommes heureux de le reproduire.

Tous les journaux de langue française du Dominion ont souligné l'odieux de la législation scolaire votée récemment à Régina, et ont protesté avec indignation contre ce nouvel attentat aux droits de la minorité canadienne-française. Nous les remercions vivement de la sympathie qu'ils nous ont montrée dans les épreuves qui nous assaillent.

Notre situation, quoique grave, n'est d'ailleurs pas sans espoir. L'appui loyal que nous avons reçu chez les catholiques de langue allemande, et chez un fort groupe de catholiques de langue anglaise, est pour nous une puissante consolation. Dernièrement encore, la “Northwest Review” de Winnipeg, journal

catholique de langue anglaise, flagellait M. Anderson en termes très énergiques. Cet esprit nouveau, cette union des catholiques, que nous ont valus des agissements de M. Anderson, nous laissent espérer des jours meilleurs.

Nous avons cependant, et plus que jamais, besoin de la province de Québec. C'est elle qui est la protectrice naturelle des minorités canadiennes-françaises disséminées à travers le Dominion. Son influence est considérable. Aucun gouvernement ne peut durer bien longtemps sans elle. Il lui appartient de montrer de façon non équivoque, non seulement par des phrases mais par des actes, qu'elle ressent les attaques de monsieur Anderson, et que les mesures anti-françaises adoptées sur les rives de la Saskatchewan, résonnent douloureusement sur les rives du Saint-Laurent.

Au point de vue purement constitutionnel, il n'y a pas de doute que nous sommes désarmés. Nous pouvons regretter que les Pères de la Confédération aient laissé aux provinces le contrôle si absolu de l'éducation sans songer à garantir les droits linguistiques des minorités, mais nous n'y pouvons plus rien.

Seulement, il serait peut-être bon de rappeler aux provinces anglaises, et spécialement à monsieur Anderson, que la province de Québec possède les mêmes droits que les autres provinces en matière d'éducation. C'est-à-dire que, si la Saskatchewan a le pouvoir de légiférer contre l'enseignement du français, Québec possède également le droit de légiférer contre l'enseignement de l'anglais.

Il serait bon surtout de montrer que Québec sait se souvenir et ne pardonne jamais des attaques dans le genre de celles dont monsieur Anderson se rend coupable contre notre langue. Quand nos adversaires se rendront compte que ces attaques sont toujours fatales à leurs auteurs, arrivent même à élabousser leurs amis, ils y regarderont peut-être à deux fois avant de nous attaquer.

Aujourd'hui, on enlève à nos instituteurs le droit de parler français à nos enfants durant la première année d'école (1). C'est-à-dire qu'on devra parler l'anglais à ces jeunes enfants de 5 ou 6 ans qui n'en connaissent pas un mot. Demain, très vraisemblablement, on nous enlèvera l'heure de français qui nous reste dans tous les grades. Nos adversaires ne resteront pas à mi-chemin. D'avance nous en prévenons la province de Québec, espérant que l'action énergique de ses chefs sera de nature à faire réfléchir nos gouvernants provinciaux avant qu'ils n'aillent plus loin dans la voie de l'injustice et de la persécution.

Quant à nous, quelles que soient les mesures que l'on puisse

(1) "L'heure de français dans tous les grades, y compris le premier, reste intacte." — Le Patriote de l'Ouest, 1er avril.

voter, nous continuerons à faire enseigner à nos enfants les deux langues officielles du pays. Notre langue a subi d'autres attaques; elle ne s'en porte pas plus mal. Elle traversera cette crise comme elle a traversé les autres, et elle s'enseignera longtemps encore aux petits Canadiens de la Saskatchewan après que monsieur Anderson et son ministre Bryant seront disparus de la scène politique.

* * *

A l'appui des revendications de nos frères de la province voisine il nous fait plaisir de citer ces justes et fortes réflexions de Mgr L.-A. Pâquet dans ses récents articles de la "Semaine Religieuse" de Québec sur ces questions de langue:

"... Par les actes, les offices et les services fédéraux où le français règne au même titre que l'anglais, notre bilinguisme national rayonne sur toutes les provinces canadiennes. Ne peut-on pas conclure, de là, au droit qu'ont tous les administrés canadiens, atteints par la législation fédérale et par l'administration ramifiée en tout sens, d'apprendre et de faire apprendre à leurs enfants, dans les écoles payées des deniers publics, les deux idiomes qui sont comme le double organe nécessaire du Gouvernement? N'est-ce pas une conséquence logique des principes posés, et un moyen d'assurer à tous les citoyens leur juste part de coopération dans l'oeuvre politique et constitutionnelle du pays?"

"Ajoutons qu'aucune loi provinciale, quelque prétexte qu'elle invoque, ne peut annihiler le droit de nature, ni les motifs d'histoire, d'antécédence, et d'instruction, sur lesquels s'appuient les revendications scolaires des groupes de descendance française, dans des régions explorées par nos découvreurs, évangélisées par nos missionnaires, gouvernées et illustrées par plusieurs évêques de notre sang, colonisées tout d'abord par les fils des premiers habitants du pays (1).

(1) Cf. Benoît XV: Lettre "Litteris apostolicis" (7 juin 1918): le Pape s'y montre clairement sympathique aux Franco-Canadiens de l'Ontario dans leur lutte pour la langue maternelle.



PATÈNE DE COMMUNION

De la "Semaine Religieuse" de Québec

Q.—1. La patène de communion doit-elle être consacrée? Peut-elle au moins être bénite?

2. Le prêtre peut-il porter lui-même la patène avec le ciboire quand il n'a pas de servant, comme cela arrive dans les paroisses de campagne, lorsque la communion est distribuée en dehors de la messe?

3. Quand on fait usage de la patène, les fidèles sont-ils tenus de se servir de la nappe de communion ?

R.—1. La patène de communion ne peut pas être consacrée, puisqu'elle doit être touchée par les fidèles.

La Sacrée Congrégation ne demande pas non plus qu'elle soit bénite. La nappe de communion elle-même, qui est destinée, comme cette patène, à recevoir les parcelles ou les saintes hosties qui tomberaient accidentellement de la bouche des communicants, n'a pas besoin d'être bénite (1). On peut cependant bénir la patène de communion, mais nous ne connaissons pas de formule spéciale pour faire cette bénédiction.

2. Non seulement le prêtre sans serviteur peut, mais il doit porter lui-même la patène de l'autel au premier qu'il communique. Ce dernier passe cette patène à son voisin et ainsi de suite jusqu'à la fin de la tablée. Le prêtre reprend la patène pour la donner au premier de chaque nouvelle tablée. A la fin de la communion, le prêtre reprend la patène et l'apporte à l'autel pour la purifier. Toutes ces prescriptions sont en substance dans l'Instruction de la S. C. des Sacrements, dont vous trouverez un résumé dans le beau commentaire que "l'Ami du Clergé" a fait de ce document du Saint Siège (1930, p. 33 et suivantes).

3. Si vous lisez attentivement l'Instruction mentionnée plus haut, vous verrez que le Saint Siège, en plus de la patène, exige la nappe de communion. Quand les fidèles sont obligés de se passer eux-mêmes la patène, la nappe pourra être étendue seulement sur la Sainte Table; les fidèles eurent alors les mains plus libres et risqueront moins de renverser la patène et de disperser les parcelles qui pourraient s'y trouver.

(1) "Ami du Clergé", 1930, p. 37.



MGR LABELLE ET L'OUEST CANADIEN

L'an dernier M. l'abbé Elie-J. Auclair — l'historien bien connu qui doit nous donner cette année l'histoire de Gravelbourg — a publié celle de Mgr Labelle, P. A. Il a intitulé son livre: "Le curé Labelle — Sa vie et son oeuvre." Il est palpitant d'intérêt et montre vraiment "ce qu'était son héros devant ses contemporains et ce qu'il est devant la postérité".

De ce livre nous extrayons le passage suivant qui essaie de dire ce que le célèbre curé "a pu faire pour la colonisation de l'Ouest canadien".

"Il est certain que, en 1885 et 1890, le gouvernement d'Ontario le chargea de s'en occuper et que Mgr Taché et les évêques de l'Ouest voyaient cela d'un bon œil. Le curé de Saint-Jérôme, dans ses conférences en Europe et dans les brochures que publia en son nom l'abbé Proulx, recommanda plus d'une fois

les régions de l'Ouest, surtout à ceux qui ne voulaient pas "défricher" dans les forêts. Des résultats pratiques ont dû s'en suivre. Nos correspondants de Saint-Boniface n'ont pu cependant nous donner à ce sujet beaucoup de précisions. On a même noté qu'à son passage au Manitoba en 1885, il répondit à la bienvenue qu'on lui adressait et à l'appel discret qu'on lui renouvelait de s'occuper activement de la colonisation de l'Ouest en se tenant beaucoup sur la réserve. Ce qu'il voulait plutôt, semble-t-il, ce à quoi il tendait de toutes ses forces — et sa mort prématurée l'a empêché d'y arriver — c'était de rejoindre la colonisation de l'Ouest par son chemin de fer du nord, qui, dans ses prévisions, nous l'avons dit, devait un jour se rendre jusqu'à Winnipeg. "Soyez tranquille, disait-il, dès 1883, au curé Filion, de Saint-Jean-Baptiste de Manitoba, je m'en vais au Nord-Ouest avec mes gens des cantons de la "Rouge" (du nord de Montréal). Les deux rivières qui portent le même nom de la "Rouge", la mienne et la vôtre, sont appelées à se joindre. Nous nous acheminons tranquillement vers les belles et fertiles régions de la baie James. Une fois là, nous nous donnerons la main." Dans une autre circonstance, le curé Labelle répéta à peu près la même chose à M. l'abbé Cherrier, aujourd'hui Mgr Cherrier. Il nous paraît donc que Mgr Labelle n'a travaillé plutôt qu'indirectement aux oeuvres du Nord-Ouest. Comme nous l'écrit M. l'abbé Lamy, de Saint-Boniface, qui a bien voulu faire des recherches pour nous: "Le curé Labelle avait probablement assez de fer au feu dans son royaume du nord de Montréal".



SYMPATHIE ET RECONNAISSANCE

En reconnaissance de la note de sympathie que "les Cloches" du mois dernier ont insérée en faveur de la mission si éprouvée du Lac Sainte-Anne, dans l'Alberta, le R. P. Pierre Le Bré, O. M. I., missionnaire, nous a adressé la lettre suivante:

"J'apprécie grandement votre marque de sympathie dans nos épreuves. C'est avec plaisir que je recevrai "les Cloches"... Merci de la petite note que vous avez bien voulu y insérer. Il est doux au coeur de constater que Saint-Boniface n'oublie pas, dans l'épreuve, sa fille aînée de l'Ouest.

"Il nous faudrait rebâtir au plus tôt. Mais, hélas! nous sommes obligés d'attendre que Sainte Anne inspire à quelques bonnes âmes l'idée de nous venir en aide. Puisse votre petite note être sa messagère!"

La mission du Lac Sainte-Anne est, en effet, la plus ancienne mission établie dans l'Ouest lointain par les missionnaires de Saint-Boniface. M. l'abbé Thibault en fut le fondateur. Il y fit un séjour de plusieurs semaines dans l'automne de 1843. L'an-

née suivante il y bâtit une modeste maison où il demeura avec M. l'abbé Bourassa. Ce fut en cette même année 1844 qu'il dédia la mission à la grande patronne du Canada. Une chapelle fut bâtie dans la suite. Mgr Taché la visita en 1854.



DING ! DANG ! DONG !

— Les remarquables articles que Mgr L.-A. Pâquet, de l'Université Laval, a publiés récemment dans la "Semaine Religieuse" de Québec sur nos questions de langues et de races au Canada, ont été réunis en une brochure intitulée: "Une grande force catholique et nationale". En vente au Secrétariat des Oeuvres, 105, rue Ste-Anne, Québec. Prix: dix sous.

— L'été dernier, il fallait terminer, à l'extérieur du moins, et fermer l'hôpital de Chesterfield, avant que la neige et la gelée ne gâtent les travaux. Et tous les Esquimaux étant malades, les Pères et Frères seuls durent faire ce gros travail qui heureusement a été mené à bonne fin. Il ne reste plus qu'à aménager l'intérieur. Nous trouverons ensuite des femmes héroïques qui viendront consolider et compléter l'oeuvre des missionnaires chez les Esquimaux. — Mgr Turquetil, O. M. I.

— Les femmes héroïques ont été trouvées le jour de Pâques, 5 avril, à Nicolet. Les filles de la Vénérable Mère d'Youville de cette ville partiront en juillet, au nombre de trois, pour aller fonder l'hôpital esquimau de Chesterfield.

— L'automne dernier, Mgr Turquetil a fait la bénédiction solennelle d'une petite église dédiée aux Saints Martyrs Canadiens à Churchill, qui est désormais le lieu de sa résidence. A son arrivée il put, pour la première fois, y donner le salut du Saint-Sacrement avec un ostensor qu'il avait apporté de Chesterfield, et que ses amis lui avaient fait parvenir par le "Nascopie".

— Le message pontifical du 12 février, grâce à l'installation du poste de radio de Chesterfield, a été parfaitement entendu des Missionnaires, qui l'ont immédiatement traduit aux fidèles présents. L'audition était d'une clarté absolue.

— Le 25 mars les élèves du collège de Saint-Boniface ont rendu avec succès, dans une séance solennelle, offerte à S. Exc. Mgr l'Archevêque, le grand drame tragique de François Coppée intitulé: "Pour la Couronne".

— M. l'abbé Sylvio Caron a été nommé curé de Fannystelle en remplacement de M. l'abbé E.-A. Chamberland, démissionnaire pour cause de santé. M. l'abbé Donat McDougall le remplace comme curé de Saint-Georges et de Pine Falls, et M. l'abbé Rodolphe Bélanger, vicaire à Saint-Georges, remplace ce dernier comme curé de Dryden.

— Le R. P. A. Bouchard, C. SS. R., remplace à Sainte-Anne

des Chênes le R. P. Joseph Legris, depuis plusieurs années missionnaire au Manitoba, qui est appelé à Montréal.

— Le R. P. Chartrand, C. S. V., de la Maison Saint-Joseph d'Otterburne, a été rappelé à Montréal. M. l'abbé Sénécal, du diocèse d'Ottawa, prête main forte aux Pères depuis quelques mois.

— Le R. P. Joseph Paré, S. J., aumônier général de l'A. C. J. C., visite présentement les cercles de l'Union régionale manitobaine. Il a prêché à la cathédrale dimanche, le 12 du courant, et le soir a donné une conférence publique à l'Institut Collégial Saint-Joseph. Le Manitoba a déjà reçu la visite de trois présidents généraux: MM. Elzéar Beaupré, Guy Vanier et Joseph Dansereau, mais c'est la première fois que l'aumônier général y vient.

— Le 31 mars, M. Louis Côté, député à Toronto, a présenté la requête des 470 commissions scolaires séparées de la province pour une répartition plus équitable des impôts scolaires des compagnies anonymes.

— Le 4 avril, la veille de Pâques, S. Exc. Mgr Sinnott, archevêque de Winnipeg, a ordonné deux prêtres à la cathédrale Sainte-Marie: MM. les abbés Léo MacDonald, ancien élève du collège de Saint-Boniface, et Michel Pontarelli, fils de Mme Pontarelli, ménagère du presbytère italien de Winnipeg.

— Le même jour S. Exc. Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, a ordonné prêtre dans l'église de l'Immaculée-Conception de Saskatoon, M. l'abbé Emile Touchet, ancien élève du collège des Jésuites d'Edmonton.

— Du 6 au 10 avril a été tenue à Ottawa la première Semaine Liturgique du Canada.



R. I. P.

— — — — —

— Rde Soeur Emma Labine, des Soeurs Grises de Montréal, supérieure de l'école indienne de Lebrét, décédée à Lebrét et inhumée à Saint-Boniface.

— Rde Soeur Sainte-Mechtilde, née Marie-Anne Caron, à Saint-Charles, Man., Ursuline, décédée aux Trois-Rivières.

— Mme Alphonse Lemay, née Marie-Anne Béliveau, soeur de Mgr l'Archevêque, décédée à Saint-Boniface.

— M. Félix Marois, père de Mgr Z.-H. Marois, décédé à Québec.

— M. François-Xavier Jean, ancien citoyen de Saint-Boniface, décédé à Plessisville, à l'âge de 98 ans.

— M. J.-H. Lemire, de Winnipeg, décédé à l'hôpital de Saint-Boniface.